* **SAUTANT, ANTE** adj. — Se disait autrefois du vin de Champagne.

SAUTE-BOUCHON s. m. (sô-te-bou-chon). Nom qui fut d'abord donné au vin de Champagne mousseux.

SAUTE-MOUTON s. m. Jeux. Nom d'un jeu dans lequel les joueurs sautent alternativement les uns par-dessus les autres. ‖ On l'appelle aussi SAUT DE MOUTON.

SAUTIER s. m. (sô-tié). Huissier du conseil d'Etat, à Neuchâtel, en Suisse.

* **SAUTOIR** s. m. — Tout objet par-dessus lequel on s'exerce à sauter.

SAUVABLE adj. (sô-va-ble — rad. *sauver*). Qui peut être sauvé.

* **SAUVAGE** adj. — *Acier sauvage*, Fonte de Styrie.

* **SAUVAGE** (Thomas-Marie-François), auteur dramatique français. — Il est mort à Paris en 1877.

SAUVANT (SAINT-), bourg de France (Vienne), cant. de Lusignan, arrond. et à 33 kilom. de Poitiers; pop. aggl., 676 hab. — pop. tot., 2,830 hab.

* **SAUVE**, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. E. du Vigan, sur le bord de la Vidourle; pop. aggl., 2,070 hab.— pop. tot., 2,287 hab.

SAUVES (SAINT-), bourg de France (Puy-de-Dôme), cant. de Tauves, arrond. et à 58 kilom. d'Issoire; pop. aggl., 343 hab. — pop. tot., 2,245 hab.

* **SAUVETAGE** s. m. — Encycl. On peut classer les appareils de *sauvetage* en trois catégories : les bouées, les ceintures et vêtements et les embarcations. Les bouées usitées jusqu'ici ont sans doute rendu de grands services pour le *sauvetage* des hommes tombés à la mer; mais elles présentent divers inconvénients très-graves; d'abord, l'insuffisance de leur volume et leur forme même font que la poitrine de l'homme qui s'en sert est complétement immergée, ce qui ne tarde pas à gêner gravement la respiration, et ensuite l'appareil ne soutient l'homme qu'autant que celui-ci est en état de déployer une certaine force musculaire, et le laisse tomber et périr dès que les forces viennent à lui manquer. Pour obvier à ces inconvénients, le lieutenant Bauchier, de la marine anglaise, avait construit une bouée formée d'un anneau cylindrique supportant une charpente en fer et en acier, dont le fond était un grillage sur lequel l'homme pouvait s'établir de façon que la poitrine émergeât hors de l'eau. A l'anneau était fixée une tige creuse portant un pavillon destiné à faire connaître la position du naufragé, et une fusée qu'il pouvait enflammer pour attirer l'attention. La nature encombrante de cet appareil a malheureusement empêché de l'adopter. Est-ce une raison qui puisse prévaloir contre la nécessité qui s'impose de sauver la vie, par tous les moyens, aux malheureux tombés à la mer? Nous ne le croyons pas. En tout cas, si la bouée Bauchier n'est pas acceptable, comme on ne saurait se passer de bouée de *sauvetage*, il est urgent d'inventer un engin plus apte qu'elle à remplir ce rôle. Mais, avant tout, n'oublions pas de signaler ici un fait aussi déplorable qu'inexplicable : un très-grand nombre de marins ne savent pas nager! Ces marins, condamnés à une mort presque certaine en cas de naufrage, nous font l'effet de soldats qui ignoreraient le maniement des armes. Est-il donc si difficile d'imposer aux matelots l'école de natation?

Quant aux ceintures, colliers, vêtements et appareils divers qu'on porte sur le corps, leur construction a fait, dans ces dernières années, de très-grands progrès. Il y a longtemps qu'on a reconnu l'inefficacité des ceintures de liége. Pour ce qui est des colliers de caoutchouc actuellement en usage dans la marine anglaise, il n'est nullement prouvé qu'ils puissent rendre de bien grands services. En résumé, il ne faut plus songer à employer des appareils qui, comme celui-là, sont tout juste capables de soutenir hors de l'eau la partie supérieure du corps, car, bien que la densité du corps humain ne diffère pas beaucoup de celle de l'eau et que le moindre déplacement suffise pour le faire surnager, l'expérience a bien démontré qu'une personne qui ne sait pas nager, si elle a à lutter contre l'eau où elle est près de périr, s'y prend si maladroitement qu'elle aide elle-même à l'immersion de la partie supérieure de son corps. Il est donc nécessaire d'opérer avec des appareils offrant une grande surface de déplacement et capables, par conséquent, d'empêcher le naufragé de se noyer lui-même. L'appareil Goudic répond très-bien à cette indication. C'est un vêtement muni d'un réservoir à air en caoutchouc, recouvrant les épaules, le cou, la poitrine et le dos. Il est muni d'un tube portant un robinet, au moyen duquel on peut le remplir d'air en une minute. Lorsqu'il est ainsi gonflé, il donne au corps une force ascensionnelle de plus de 13 kilogrammes. Dans les expériences que le Swimming-Club fit exécuter aux docks de Londres, une embarcation, chargée de plusieurs hommes et d'une femme munis de cet appareil, chavira au signal donné, et tous ceux qui la montaient restèrent à la surface de l'eau.

L'appareil employé par le capitain Boyton, et qui consiste en un vêtement de caoutchouc, est préférable à l'appareil précédent, en ce qu'il est divisé en cinq chambres à air. Nous avons raconté au *Grand Dictionnaire* le commencement de ses exploits. Il les a poursuivis depuis, un peu partout, en France notamment, et, au moment où nous écrivons (1878), il est en train de descendre avec son appareil le cours du Tage, au milieu des périls épouvantables que lui font courir la rapidité du courant et surtout les cascades qui coupent fréquemment le fleuve. Peut-être une si périlleuse expérience n'était-elle pas nécessaire pour prouver l'excellence du nouvel appareil, et il nous semble que son invention, qui avait surtout un but d'utilité, est quelque peu détournée de sa destination première et que le capitaine sacrifie un peu trop au désir d'attirer l'attention publique.

Quant aux canots de *sauvetage*, ils reposent tous sur le même principe : des caisses à air, diversement disposées, qui les rendent insubmersibles. En général, ces embarcations laissent beaucoup à désirer. Déjà, en 1872, une commission nommée par la Société des arts, en Angleterre, pour juger un concours entre les constructeurs de bateaux de sûreté, signalait le défaut général des constructions de ce genre : insuffisance du déplacement, qui rend ces embarcations presque impossibles à manœuvrer quand elles sont remplies d'eau. La même commission indiquait comme désirables quelques innovations qu'il est regrettable, en effet, qu'on n'ait pas encore adoptées. Elle demandait, par exemple, que les navires marchands se munissent de caissons à air mobiles, pouvant, au besoin, s'adapter à leurs embarcations.

* **SAUVETERRE**, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. d'Orthez, sur la rive droite du gave d'Oloron; pop. aggl., 993 hab. — pop. tot., 1,518 hab.

SAUVETERRE, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. de Rodez; pop. aggl., 805 hab. — pop. tot., 1,813 hab.

SAUVETERRE, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de La Réole; 849 hab.

SAUVEUR (SAINT-), bourg de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. de cant., arrond. de Puget-Théniers, près de la Tinée; 714 hab.

SAUVEUR (SAINT-), bourg de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. d'Auxerre; pop. aggl., 1,266 hab. — pop. tot., 1,816 hab.

* **SAUVEUR-LENDELIN (SAINT-)**, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N. de Coutances; pop. aggl., 412 hab. — pop. tot., 1,723 hab.

* **SAUVEUR-LE-VICOMTE (SAINT-)**, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de Valognes, sur la Douve; pop. aggl., 2,347 hab. — pop. tot., 2,659 hab.

SAUVEUR-EN-PUISAYE (SAINT-), petite ville de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. d'Auxerre, près de la source du Loing; pop. aggl., 1,266 hab. — pop. tot., 1,816 hab. Commerce de grains et de bestiaux; ferme école. Au VIIIe siècle, un comte d'Auxerre, nommé Hermend, bâtit dans cet endroit un monastère. Vers 1587, les reîtres vinrent ravager le territoire de Saint-Sauveur, et la plupart des habitants prirent la fuite. Un château a été édifié au XVIIe siècle sur l'emplacement d'un ancien château fort. Il subsiste de ce dernier une tour ovale, classée au nombre des monuments historiques. Aux environs de Saint-Sauveur, on rencontre les ruines de l'abbaye de Moutiers et l'étang de même nom, dont les eaux alimentent le canal de Briare.

* **SAUXILLANGES**, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. E. d'Issoire, près de l'Allier; pop. aggl., 1,245 hab. — pop. tot., 2,001 hab.

* **SAUZÉ-VAUSSAIS**, bourg de France (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Melle; pop. aggl., 877 hab. — pop. tot., 1,745 hab.

* **SAUZET** (Jean-Pierre-Paul), homme politique français. — Il est mort à Lyon en juillet 1876.

SAVALLE (Pierre-Amand-Désiré), fondateur de l'industrie des alcools, né à Canville (Seine-Inférieure) le 3 mars 1791, mort à Lille le 17 avril 1864. Il passa une partie de son existence en Hollande, où eurent lieu ses premiers essais de distillation. Savalle construisit le premier appareil à travail continu, avec la collaboration de Cellier-Blumenthal, au moment où s'introduisaient en France la culture de la betterave et l'industrie du sucre. Les débuts furent laborieux; Cellier abandonna plus tard la partie à son ami Savalle, qui seul entreprit alors de perfectionner l'appareil conçu d'un commun accord et qui devait apporter un changement si radical pour la fabrication de l'alcool. Plusieurs fois Savalle et Cellier exposèrent leur vie avec le sang-froid et l'indifférence des grands inventeurs, et, si les explosions successives qui se produisirent ne les atteignirent pas, ce ne fut pas faute de recommencer des expériences redoutables.

Après les premiers succès obtenus en Hollande, Cellier vint à Paris et se débarrassa de son brevet, qu'il vendit à M. Charles Derosne, pharmacien, rue Saint-Honoré, pour la modique somme de 1,200 francs par an. Dès lors, Savalle, se trouvant seul, consacra ses aptitudes brillantes de mathématicien, de physicien et d'ingénieur au développement de l'idée trouvée avec Cellier; c'est à partir de ce moment que l'on vit apparaître ces superbes appareils de distillation continue qui travaillent seuls avec une rare perfection et donnent des alcools à fort degré.

Savalle établit trois grandes usines à La Haye; il ne cessa de perfectionner son invention, et les transformations successives qu'il fit subir à ses appareils rendirent célèbres ses distilleries, qui seules, pendant de longues années, en Hollande, ont raffiné l'alcool et fourni un produit fin.

Vers 1852, les cours élevés des alcools en France décidèrent Savalle à établir une distillerie dans son pays. Il choisit Saint-Denis, près de Paris, et c'est là qu'avec la collaboration de son fils il acheva de perfectionner son système, qui, aujourd'hui, est adopté partout. Les distilleries Savalle, en effet, font la richesse des contrées où on les a établies, et, dans le nouveau monde comme dans l'ancien, elles fournissent à la consommation et à l'industrie un produit de premier ordre. — Son fils, François-Désiré SAVALLE, né à Louvain le 17 mars 1838, a apporté de nouveaux perfectionnements dans la fabrication des appareils de la distillation, et maintenu cette industrie au premier rang dans le monde entier. Amand Savalle a trouvé en lui le digne continuateur de ses travaux et de ses pensées. François-Désiré Savalle a publié : *Progrès récents de la distillation* (1873, in-8°); *Appareils et procédés nouveaux de distillation* (1875, in-8°), etc.

SAVANTERIE s. f. (sa-van-te-rî — rad. *savant*). Manière de parler ou d'agir propre aux savants, mot qu'on emploie quand on veut les tourner en ridicule.

* **SAVARY** (Charles), avocat et homme politique français. — Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M Savary posa sa candidature à la Chambre des députés dans la 1re circonscription de Coutances. Dans sa profession de foi, il rappela qu'il avait voté la constitution et la forme républicaine, bien qu'il eût préféré la monarchie constitutionnelle, parce que la République pouvait seule rallier une majorité. Il ajouta que la mission du gouvernement et des Chambres était d'assurer le fonctionnement de la République, et non de la remettre en question, car ce serait troubler sans utilité le pays, menacer la sécurité des affaires et s'exposer à rejeter la France dans la voie des révolutions. Elu député le 20 février 1876, par 6,927 voix, contre MM. Chevalier et Briens, M. Savary alla siéger au centre gauche et fut nommé un des secrétaires de la Chambre. Comme M. Léon Renault, il travailla loyalement à l'affermissement du gouvernement républicain modéré et libéral, et il ne se sépara parfois de la majorité que sur des questions secondaires. Lors de la résurrection du gouvernement de combat (17 mai 1877), M. Savary prit l'attitude la plus nette et la plus correcte. Il n'hésita pas un instant à se prononcer contre une tentative déplorable qui remettait tout en question, ne tenait aucun compte de la volonté de la France et jetait une profonde perturbation dans le pays. Après avoir signé la protestation des gauches (18 mai), il vota, le 19 juin, l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou, se vit naturellement rangé par le cabinet parmi les ennemis de l'ordre social et fut révoqué de ses fonctions de maire de Cerisy-la-Salle. Dans une lettre publiée dans le *Journal des Débats* (juillet 1877), M. Savary exposa la politique qu'il avait suivie et qu'il suivait, parce qu'elle était seule conforme aux intérêts du pays et aux idées libérales. Lors des élections du 14 octobre 1877, il fut combattu à outrance par l'administration, qui lui opposa, comme candidat officiel, un bonapartiste, M. Plaine. Il n'en fut pas moins réélu à une énorme majorité, par 8,659 voix, contre 4,993. A la nouvelle Chambre, il reprit sa place au centre gauche, vota pour la nomination d'une commission d'enquête parlementaire, pour l'ordre du jour contre le cabinet de Rochebouët, et, lorsque la crise fut terminée par la formation du ministère républicain Dufaure-Marcère (19 décembre), il fut nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice et à la présidence du conseil (18 décembre). Le 31 du même mois, il devint conseiller d'Etat en service extraordinaire. Lors de la discussion au Sénat de la loi d'amnistie sur les délits de presse, M. Savary prononça, le 16 mars 1878, un discours extrêmement remarquable, dans lequel il fit un saisissant tableau des incroyables agissements du gouvernement de combat du 18 mai au 14 octobre 1877. En 1875, M. Savary a fondé l'*Echo universel*, journal qui a soutenu la politique du centre gauche et la République parlementaire et libérale.

* **SAVENAY**, ville de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. de Saint-Nazaire, à 36 kilom. N.-O. de Nantes; pop. aggl., 1,612 hab. — pop. tot., 2,902 hab

* **SAVERDUN**, ville de France (Ariége), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-O. de Pamiers, sur la rive gauche de l'Ariége; pop. aggl., 2,460 hab. — pop. tot., 4,008 hab.

* **SAVETIER** s. m. — Entom. Espèce de capricorne.

SAVFET-PACHA ou **SAFVET-PACHA**, homme d'Etat ottoman, né vers 1810. Admis fort jeune dans les bureaux de traduction de la Sublime Porte, il devint interprète du divan impérial, puis il fut attaché, comme secrétaire, au sultan Abd-ul-Medjid. Ses remarquables capacités, son assiduité au travail lui valurent d'être appelé à faire partie de diverses commissions établies par le sultan en vue de régénérer l'empire. En 1858, il présida la commission qui se réunit à Bucharest pour reviser les statuts des principautés moldo-valaques. Plus tard, il assista Fuad-Pacha dans les conférences qui eurent lieu lors de l'organisation de la Roumanie. Appelé à l'ambassade de Paris, il remplissait ces fonctions, lorsqu'il assista à la conférence qui se réunit dans cette ville après la nomination du prince Charles de Hohenzollern comme successeur du prince Couza. Depuis lors, Savfet-Pacha fit fréquemment partie des nombreux ministères qui se succédèrent sous le sultan Abd-ul-Aziz. Il fut tour à tour ministre par intérim et ministre en titre des affaires étrangères, ministre de la justice, du commerce, des travaux publics et de l'instruction publique. Dans tous ces postes, Savfet-Pacha fit preuve de connaissances étendues et variées, d'un grand esprit de conciliation, d'un dévouement réel aux idées de progrès et aux intérêts de son pays, enfin d'une intégrité qui lui a valu l'estime générale. Dans les premiers mois de 1873, il échangea le portefeuille de la justice pour celui des affaires étrangères, qu'il dut abandonner quelque temps après, mais qu'il reprit au mois de janvier 1875. A ce titre, il dut exposer dans une circulaire le déplorable état des finances de la Turquie, que le sultan Abd-ul-Aziz avait conduite à sa ruine par ses prodigalités insensées. Au mois de mai 1876, il devint ministre de la justice. Après la proclamation du sultan Mourad (30 mai 1876), il prit de nouveau la direction des affaires étrangères, qu'il conserva sous le sultan Abd-ul-Hamid. Savfet-Pacha se trouvait appelé à diriger la politique étrangère de son pays dans les circonstances les plus graves que l'empire eût depuis longtemps traversées. Aux insurrections de Bosnie, d'Herzégovine et de Bulgarie succédait la guerre faite par la Serbie et le Monténégro à la Turquie. Après la défaite des Serbes, Savfet-Pacha reçut, le 13 octobre 1876, du général Ignatieff, l'ultimatum russe, qui exigeait un armistice immédiat et qui venait compliquer la question orientale d'une intervention directe et menaçante de la part du cabinet de Saint-Pétersbourg. Il accepta la proposition qui fut faite de réunir une conférence à Constantinople. En sa qualité de ministre des affaires étrangères, il prit une part extrêmement remarquable aux discussions qui eurent lieu dans cette conférence, dont les résultats furent négatifs. En janvier 1877, il adressa à ses agents diplomatiques à l'étranger une circulaire sur la nouvelle constitution de l'empire et sur les réformes projetées. Lors de la crise ministérielle du 5 février, qui amena la chute de Midhat-Pacha, il conserva son portefeuille. Pendant la guerre que la Porte soutint contre les Russes, il proposa à ses collègues de demander une médiation des grandes puissances au moment où les Turcs venaient de remporter leurs premiers succès. Non-seulement ce sage conseil ne fut point suivi, mais encore le sultan lui retira le portefeuille des affaires étrangères (juillet 1877). Appelé aux travaux publics, il refusa ce ministère et resta en dehors des affaires pendant la période où la guerre devint désastreuse pour les Turcs. Au commencement de février 1878, il reçut la présidence du conseil d'Etat. Quelques jours après, il succéda, comme ministre des affaires étrangères, à Server-Pacha, et ce fut à lui qu'incomba la douloureuse mission d'aller négocier, d'abord à Andrinople, puis à San-Stefano, le traité qui fut signé le 3 mars dans cette dernière localité et qui réduisait presque à néant la Turquie d'Europe. Ce fut en vain que ce diplomate essaya d'arracher quelques concessions au général Ignatieff. Il dut subir la loi d'un vainqueur inexorable, et ce fut en versant des larmes qu'il signa, dit-on, l'instrument de paix. Maintenu aux affaires étrangères dans le cabinet présidé par Sadik-Pacha (avril 1878), il remplaça, le 4 juin suivant, Mehemet-Ruchdi-Pacha comme grand vizir, et il envoya des plénipotentiaires turcs au congrès qui s'ouvrit à Berlin le 13 juin.

* **SAVIGNAC-LES-ÉGLISES**, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Périgueux, sur la rive droite de l'Isle; pop. aggl., 312 hab. — pop. tot., 890 hab.

SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE, bourg de France (Sarthe), cant., arrond. et à 13 kilom. du Mans, sur le Coeslon; pop. aggl., 780 hab.— pop. tot., 2,423 hab.

SAVIGNIAU s. m. (sa-vi-gnio; *gn* mll.). Filet pour prendre les truites, en Normandie.

* **SAVIGNY**, bourg de France (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-O. de Vendôme, sur la Braye; pop. aggl., 850 hab.— pop. tot., 2,809 hab.

* **SAVIGNY-EN-REVERMONT**, bourg de France (Saône-et-Loire), cant. de Beaurepaire, arrond. et à 18 kilom. de Louhans; pop. aggl., 646 hab.— pop. tot., 2,111 hab.

SAVIN (SAINT-), bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. de Blaye, sur un coteau et sur plusieurs affluents du Moron et de la Saye; pop. aggl., 401 hab.— pop. tot., 2,126 hab.

SAVIN (SAINT-), bourg de France (Isère), cant. de Bourgoin, arrond. et à 13 kilom. de La Tour-du-Pin; pop. aggl., 1,083 hab. — pop. tot., 2,136 hab.

SAVIN (SAINT-), bourg de France (Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Montmorillon, sur la Gartempe; pop. aggl., 1,097 hab. — pop. tot., 1,432 hab.

SAVINE (SAINTE-), bourg de France (Aube), cant., arrond. et à 1 kilom. de Troyes; pop. aggl., 2,500 hab. — pop. tot., 2,577 hab.

* **SAVINES**, bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S.-O. d'Embrun, près de la Durance; pop. aggl., 539 hab.— pop. tot., 1,123 hab.

* **SAVINIEN (SAINT-)**, bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Saint-Jean-d'Angely, sur la Charente; pop. aggl., 1,450 hab.— pop. tot., 3,338 hab.

SAVITE s. f. (sa-vi-te). Minér. Mésotype magnésifère du gabro de Toscane.

* **SAVOIE**, contrée de la région sud-est de la France. — L'auteur de la notice sur la Savoie, que nous avons donnée au tome XV du *Grand Dictionnaire*, nous a exprimé le désir de voir compléter cette notice dans le *Supplément* par les renseignements bibliographiques suivants. L'ensemble des publications de toute nature auxquelles ont donné lieu la Savoie et la maison souveraine de ce nom est très-vaste; nous allons essayer d'en esquisser le tableau siècle par siècle.

XIVe et XVe siècles. Le plus ancien monument historique manuscrit sur la Savoie a pour titre : les *Anciennes chroniques de Sauoye*, attribuées à Cabaret, qui vivait dans la seconde moitié du XIVe siècle et dans le commencement du XVe. Ces chroniques commencent à Othon d'Allemagne et s'arrêtent au règne d'Amédée VIII, premier duc. On y trouve l'histoire de tous les comtes de Savoie; c'est là que l'on a puisé la fable absurde du Saxon Bérold. Il ne faut point chercher dans cette chronique l'exactitude ni même la précision, encore moins la critique historique. Les chroniques de Cabaret ont été imprimées pour la première fois en 1840, par les soins de M. Promis, dans la collection des *Monumenta historiæ patriæ*, publiée à Turin par ordre du roi Charles-Albert (in-fol.), et n'ont pas été rééditées depuis. Il en est de même de la *Chronique du comte Rouge*, de Perrinet-Dupin, écrite vers le milieu du XVe siècle; de la chronique latine de Savoie (*Chronica Sabaudiæ*), qui raconte en détail les événements depuis Amédée VIII jusqu'à l'année 1487; de la chronique, aussi en latin, de Juvénal d'Acquin, et de l'abrégé en latin de l'histoire des neuf premiers ducs de Savoie par le Milanais Machaneo, qui est des premières années du XVIe siècle.

Le plus ancien document imprimé relatif à la Savoie est le code de lois édicté par le duc Amédée VIII, en 1430, sous le titre de *Statuta vetera Sabaudiæ*. Imprimé trente ans plus tard (1477), ce recueil, précieux à consulter, a eu cinq éditions dans le cours des XVe, XVIe et XVIIe siècles, et chaque prince y a ajouté des dispositions nouvelles.

XVIe siècle. C'est le siècle des chroniqueurs et des historiographes; on voit apparaître, vers la fin de ce siècle, les premières recherches historiques sérieuses.

Symphorien de Champier publie, par ordre de Louise de Savoie, les *Grandes chroniques de Savoye* (Paris, 1515). Ce livre est en partie tiré des *Anciennes chroniques* de Cabaret, auxquelles Champier a ajouté quelque chose du sien, plus un abrégé des vies des princes qui ont régné depuis Amédée VIII jusqu'à Charles III (1515).

L'*Histoire* ou *Chronique de Savoie*, du Bressan-Chalonnais Guillaume Paradin (1552), s'arrête à la mort de Charles III; elle est d'ailleurs calquée sur l'*Ancienne chronique* de Cabaret et sur celle de Champier, et l'auteur ne montre pas plus de discernement ou de critique historique que ses devanciers. Jean de Tournes a continué Paradin jusqu'en 1601 (1602, in-fol.). Son neveu, Claude Paradin, suivit ses traces dans ses *Alliances généalogiques*: l'un et l'autre sont confus et peu instructifs.

Les *Mémoires* de Pierre Lambert, seigneur de La Croix, président de la chambre des comptes de Savoie, *sur la vie de Charles III, de l'an* 1500 *à* 1539 (imprimés dans les *Monumenta historiæ patriæ* en 1840), sont très-estimés pour leur véracité.

Ici, nous trouvons un poëme en trois chants, la *Savoye*, par Jacques Pelletier, du Mans (Annecy, 1572). Ce poëme, dédié à Marguerite de France, sœur de Henri II et femme du duc Emmanuel-Philibert, est consacré à la description, naïve et souvent intéressante, des beautés naturelles de la Savoie.

La renaissance des lettres, inaugurée sous Emmanuel-Philibert et développée sous Charles-Emmanuel Ier, donna naissance à divers travaux historiques.

Louis de La Chiesa, sénateur au sénat de Turin et historiographe de Savoie, a parlé incidemment, et avec autant de fidélité que d'érudition, de l'histoire de Savoie dans son *Istoria del Piemonte*, qui va jusqu'en 1585.

On fait moins de cas des tables généalogiques et autres écrits d'Emmanuel-Philibert de Pingon, baron de Cusy, historiographe, grand référendaire et vice-chancelier de Savoie. En voulant réunir les maisons de Saxe et de Savoie, auxquelles il donne une origine commune, il n'a fait qu'obscurcir ce qui les regarde chacune en particulier (*Inclytorum Saxoniæ Sabaudiæque principum arbor gentilitia*, Taurini, 1581; *Antiquitates Allobrogum, seu historia generalis Sabaudiæ*, manuscrit et inachevé).

Un autre historiographe de Savoie, Alphonse del Bène, abbé d'Hautecombe, le critique et l'émule de Pingon, a traité de l'origine de la maison de Savoie avec un sens judicieux, en réfutant l'origine saxonne (*De regno Burgundiæ et Arelatensis; De principatu Sabaudiæ et de vera ducum origine*. Altæcombæ, 1581).

Cambiano di Ruffia, grand maître de l'artillerie de Savoie, a écrit en italien une bonne histoire de Savoie (*Istorico discorso*), qui commence au duc Philippe et finit en 1599.

Tonso, noble milanais, a écrit en 1596 la vie du duc Emmanuel-Philibert en excellent latin et avec sagacité. — Botero, Doglioni, Vanderburch (*Sabaudorum ducum principumque arbor gentilitia*, 1599; *Sabaudiæ respublica et historia*, 1634), Papyre Masson ne sont guère que des traducteurs latins ou italiens et méritent à peine une mention.— Les ouvrages historiques sur les pays voisins, comme Chorier (*Histoire du Dauphiné*, 1662), etc., contiennent une foule de détails sur la Savoie.

XVIIe siècle. Dans ce siècle, nous trouvons d'importants travaux historiques du Père Monod, de Guichenon, Augustin de La Chiesa, Capré de Mégève, etc. C'est l'époque des grands travaux sur l'histoire de Savoie.

Au commencement de ce siècle, nous trouvons le Père Monod, jésuite savoyard, auteur de *Recherches sur les alliances des maisons de France et de Savoie* (Lyon, 1621); mais son principal ouvrage est la vie d'Amédée VIII et l'apologie de son pontificat sous le nom de Félix V (*Amedeus Pacificus*). Le Père Monod était historiographe de Savoie sous Madame Christine de France.

François-Augustin de La Chiesa, évêque de Saluces, publia en 1635 la *Corona reale di Savoja* et, quelque temps après, la *Relazione dello stato presente del Piemonte;* deux ouvrages estimables, fruit d'un immense travail et portant le cachet de la vérité. Ces livres sont un précieux recueil de matériaux pour l'histoire de Savoie.

Mais le véritable historien de la Savoie est Samuel Guichenon, avocat de Bresse, historiographe de Savoie, qui publia à Lyon, en 1660, l'*Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, livre qui remplit bien son titre, mais qui laisse bien des choses à désirer aux lecteurs moins avides d'éclaircir des points généalogiques que de remonter aux causes des événements et de suivre l'enchaînement des faits. Bayle a dit de lui qu'il est l'un des auteurs les moins élégants, mais les plus judicieux du XVIIe siècle. Guichenon a consulté et mis au jour un nombre immense de documents, et sa vaste compilation, malgré la servilité de l'historiographe, a rendu de grands services aux études historiques. Les deux gros in-folio de l'édition de 1660 ont paru en 5 tomes dans l'édition de Turin, 1778.

L'*Abrégé de l'histoire de la maison de Savoie*, de Thomas Blanc, historiographe de Savoie (Lyon, 1668, 3 vol. in-12, et Turin, 1778, 1 vol. in-4°), est un résumé de la grande histoire de Guichenon.

Sous Victor-Amédée II, le contemporain de Louis XIV, et sous son successeur, il n'y eut plus d'historiens, et les souverains semblèrent chercher le silence de l'histoire. Saint-Réal, qui eut le titre d'historiographe de Savoie, n'écrivit pas une ligne sur l'histoire de sa patrie.

Dans le commencement du siècle, la jurisprudence avait pris un grand essor en Savoie avec le célèbre Antoine Favre, président du sénat de Savoie, auteur du Code fabrien (*Codex fabrianus*). Divers ouvrages de jurisprudence et recueils d'édits parurent en Savoie dans ce siècle, notamment le recueil des édits en français publié à Chambéry en 1679, sous la régence de la duchesse Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours.

Le moine Fodere, dans son histoire des couvents de Saint-François (Lyon, 1619), parle assez longuement de la Savoie et débite des contes absurdes. Des ouvrages plus importants signalèrent la fin de ce siècle; ce sont :

Le *Traité historique de la chambre des comptes de Savoie*, de François Capré de Mégève, président de la chambre des comptes de Savoie (Lyon, 1662, in-4°), ouvrage utile, qui contient des détails intéressants sur les usages et la législation du duché de Savoie, que l'on chercherait vainement ailleurs.

La *Gloire de l'abbaye et vallée de la Novalese, située au bas du mont Cenis, du côté d'Italie; ensemble un discours de la Savoye et de la ville de Chambéry, etc.*, par le révérend dom J.-L. Rochex (Chambéry, 1670, petit in-4°), détails curieux, mais récits fabuleux et sans aucune critique historique.

Etat de la justice ecclésiastique et séculière du pays de Savoie, tant en matière civile que criminelle, par Charles-Emmanuel Deville, sénateur au sénat de Savoie (Chambéry, 1674, in-4°).

Citons encore :

Méthode facile pour apprendre l'histoire de Savoye depuis son origine jusqu'à présent, par Chilliat (Paris, 1697, in-12). Cet ouvrage, écrit par demandes et réponses et accompagné de tables chronologiques, comprend l'histoire de Savoie depuis Bérold jusqu'en 1697; il est précédé d'une description succincte et d'ailleurs peu exacte des diverses provinces des Etats. Il fut publié à l'occasion du mariage de Marie-Adélaïde de Savoie avec le duc de Bourgogne.

XVIIIe siècle. Le commencement du XVIIIe siècle se ressent de l'espèce d'interdit que le pouvoir absolu des princes de Savoie faisait peser sur l'histoire vraie et vivante. Tandis que leurs ancêtres Charles-Emmanuel Ier et Emmanuel-Philibert avaient protégé l'histoire, Victor-Amédée II, premier roi de Sardaigne, et son fils, Charles-Emmanuel III, ne laissèrent rien publier sur les événements de leur temps et l'état de leurs peuples. De là l'insignifiance des ouvrages du commencement du XVIIIe siècle. Nous citons :

En 1702 parut l'*Histoire généalogique de la maison royale de Savoie*, en latin et en français, par Ferrère de Lubriano, avec les portraits en taille-douce de tous les princes de cette maison, dessinés par Lange d'Annecy.

Cette histoire n'est, en effet, qu'une simple galerie de portraits. Ceux-ci ont été gravés à Turin par Tasnière.

Lettre de M. X... à un de ses amis touchant le titre d'Altesse royale du duc de Savoye et les traitements royaux que ses ambassadeurs reçoivent de l'empereur et de tous les rois de la chrétienté (Cologne, 1701, in-12).

Augustæ regiæque Sabaudæ domus arbor gentilitia, auct. Fr. Maria Ferrero di Lubriano (Aug.-Taurinor., 1702, in-fol.).

Genealogia et gesta de' reali sovrani di Savoja, brevemente descritta da Franc. Alberti (Torino, 1775, in-12).

Abrégé chronologique de l'histoire de la maison royale de Savoie, en vers artificiels, avec l'explication des vers et une notice des événements remarquables, par l'abbé de Martilly (Lyon, 1780, in 8°).

Essai historique sur la maison de Savoie (Paris, 1779, in-8°). Ce petit abrégé, qui n'est pas exempt d'erreurs et qui contient beaucoup moins de détails que celui de Chilliat, a été publié à l'occasion du mariage du prince de Piémont avec Madame Clotilde de France.

Notice historico-topographique sur la Savoie, suivie d'une généalogie raisonnée de la maison royale de ce nom (Chambéry, Lullin père, imprimeur, 1787, in-8°). La première partie de cet ouvrage comprend la description de la Savoie et de ses provinces; la deuxième partie est consacrée à l'histoire; le préambule, jusqu'à Humbert Ier, est tiré textuellement de l'*Histoire universelle*, par une société de gens de lettres, traduite de l'anglais.

Voici enfin un important travail d'histoire ecclésiastique, qui suscita bien des persécutions à son auteur :

Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne, et du décanat de Savoie, par Besson, curé de Chapery (Nancy pour Annecy, 1759, in-8°). L'ouvrage de Besson est digne des bénédictins; c'est un livre du plus grand mérite et qui a rendu de grands services à l'histoire.

Victor-Amédée II avait codifié les décisions législatives de ses prédécesseurs et les siennes dans un recueil publié en 1723, sous le titre de *Royales constitutions de Sa Majesté*. Charles-Emmanuel III en donna une nouvelle édition plus étendue en 1770.

Ce sont les Genevois qui, au XVIIIe siècle, se sont le plus occupés de la Savoie.

Jean-Jacques Rousseau, qui passa la meilleure partie de sa jeunesse à Annecy et aux Charmettes, auprès de Mme de Warens, est le premier écrivain qui se soit avisé de décrire la Savoie et les mœurs de ses habitants. Il a laissé dans ses *Confessions* de charmants tableaux de mœurs et de ravissantes descriptions de la nature dans ce pays si pittoresque.

Après lui vinrent les touristes et les naturalistes, qui décrivirent les beautés qu'ils avaient en quelque sorte découvertes; c'est d'abord Bourrit, chantre de la cathédrale de Genève (*Voyage pittoresque aux glacières de Savoye fait en* 1772 [Genève, 1772]; *Description des glacières, glaciers et amas de glace du duché de Savoye* [1773]; *Nouvelle description des glacières et glaciers de Savoye, plus particulièrement de la vallée de Chamouni et du mont Blanc* [1785]); c'est ensuite un autre Genevois, le professeur de Saussure, qui s'est immortalisé par ses *Voyages dans les Alpes* (Neuchâtel, 1796, 4 vol. in-4°).

En même temps, le marquis Costa publiait à Chambéry son *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier dans la Savoye* (1774, in-8°).

Les événements qui suivirent en France la grande révolution de 1789 eurent leur retentissement en Savoie; ce pays fut inondé de pamphlets révolutionnaires, tous écrits par des Savoisiens : le *Réveil de la Savoie* (1790); le *Premier cri de la Savoie vers la liberté* (1791) et l'*Adresse au prince de Piémont* (1791), par Ch.-Jos. Caffe; le *Tocsin de la Savoie* (1791), par le docteur J.-M. Dessaix, depuis général et représentant aux Cinq-Cents; l'*Etat moral, civil et politique de la maison de Savoie* (1792), par le médecin Doppet, plus tard général de la Convention.

Quelques documents utiles à l'histoire de Savoie virent le jour à la même époque : les *Procès-verbaux de l'Assemblée nationale des Allobroges*, convoquée à Chambéry en octobre 1792 et qui prononça la réunion de la Savoie à la France; le *Rapport sur la réunion de la Savoie à la France*, fait à la Convention par Grégoire en novembre 1792, etc.

XIXe siècle (1re moitié, 1801-1850). Le commencement de ce siècle a marqué, dans les études historiques et statistiques, une période de renaissance à laquelle la bibliographie savoisienne est redevable de plusieurs travaux considérables. En voici les titres :

Description des Alpes Grecques et Cottiennes ou *Tableau historique et statistique de la Savoie*, dédié au premier consul, par J.-F. Albanis Beaumont, savant savoisien (Paris, Didot, 1802, 4 tomes in-4° avec atlas), ouvrage très-estimable, qui renferme des recherches historiques et scientifiques, fort intéressantes, ainsi qu'une description aussi neuve que détaillée de toutes les vallées de la Savoie.

Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman, contenant l'histoire ancienne et moderne de la Savoie, œuvre d'un autre Savoisien, le chanoine J.-L. Grillet (Chambéry, 1807, 3 vol. in-8°). C'est encore jusqu'ici l'ouvrage encyclopédique le plus complet qui ait été écrit sur la Savoie, ou plutôt c'est l'amas de matériaux le plus utile qui ait été colligé jusqu'ici; la partie biographique et bibliographique en est surtout riche et précieuse; mais il aurait besoin d'être refondu, rectifié, complété et réédité sur un plan plus rationnel et plus moderne.

Statistique du département du Mont-Blanc, par M. de Verneilh, ex-préfet du Mont-Blanc (Paris, 1807, in-4°), ouvrage consciencieux et rempli de données historico-statistiques utiles à consulter.

Il faut y ajouter les *Annuaires statistiques du département du Mont-Blanc*, par M. Palluel, secrétaire général de la préfecture (Chambéry, de l'an XI à l'an XIV). Ces annuaires renferment de curieuses notices sur l'ancienne Savoie et sur les mœurs de ses habitants.

Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie et sur les pays soumis à sa domination, depuis le commencement du XIe *siècle jusqu'à l'année* 1796 *inclusivement*, par le marquis Costa de Beauregard (Turin, 1816, 3 vol. in-8°). Quoique bien fait et très-substantiel, cet ouvrage n'est pas exempt d'erreurs; il y a des lacunes; l'auteur n'approfondit pas certaines choses, et tout le monde peut n'être pas de son avis dans ses réflexions politiques; mais il est écrit avec loyauté et avec une judicieuse liberté.

L'*Histoire militaire du Piémont*, par le chevalier Alexandre de Saluces (Turin, 1818, 5 vol. in-8°), est avant tout l'histoire des institutions militaires de la Savoie.

A l'étranger, M. Théodore Grenus, de Genève, en publiant les *Documents historiques du pays de Vaud* et ses *Fragments sur Genève*, fournit de nouvelles lumières pour l'histoire de Savoie et fut suivi dans cette voie par les savants genevois et vaudois de la *Société d'histoire de la Suisse romande*, de l'*Institut national genevois*, etc.

Un proscrit de 1821, le comte Ferdinand dal Pozzo, ancien premier président de la cour d'appel de Gênes, publia en France son *Essai sur les anciennes assemblées nationales de la Savoie, du Piémont, etc.*

A l'intérieur, nous n'avons que des publications insignifiantes à signaler pendant la période absolutiste et réactionnaire de 1816 à 1830 :

Journal de la Savoie, feuille politique, religieuse, littéraire, et contenant ce qui intéresse l'agriculture et les arts (Chambéry), formant 1 vol. in-8° chaque année à partir de 1816. C'était l'organe de la réaction ultra-royaliste et ultra-cléricale, qui seule avait la parole à cette époque en Savoie. Cette feuille a disparu lorsque la liberté de la presse a été accordée en 1847.

Almanach du duché de Savoie (Chambéry, de 1816 à 1846) compilé par l'avocat Bellemin.

Abrégé de l'histoire de Savoie, par le chanoine Pasquier (Annecy, 1818, in-12), diatribe furibonde contre la Révolution française et les idées modernes.

Histoire de la Maison de Savoie, par l'abbé J. Frézet (Turin, 1826, 3 vol. in-8°).

Viaggio in Savoja, per Davide Bertolotti (Livorno, 1828, 2 vol. pet. in-12).

Compendio della istoria della R. Casa di Savoja, par le même auteur (Torino, 1830, in-12).